

DEL/2024/RH/59
Modification du tableau des effectifs au 01/07/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression et à la création des postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2024

Suppression :

Filière médico-sociale

- 1 poste d'Assistant socio-éducatif

Filière culturelle

- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 16h00 en formation musicale
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 3h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 14h00 spécialité clarinette
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 6h00 spécialité trombone
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 4h30 spécialité tuba
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 6h00 spécialité cor
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 12h00 spécialité flûte
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 4h00 spécialité Contrebasse

Filière animation

- 5 postes d'adjoint d'animation

Création :

Pour le bon fonctionnement de la collectivité, compte tenu de l'évolution de l'organisation du pôle FRM, il est proposé :

- La création d'un poste de responsable financier et budgétaire relevant des grades du cadre d'emploi des rédacteurs ou des adjoints administratifs territoriaux.
Compte tenu de la spécificité des missions et des exigences relatives notamment aux expériences professionnelles et aux compétences, la recherche d'un candidat statutaire pourrait se révéler infructueuse. Dès lors, cet emploi pourra être pourvu par un contractuel en respect de la réglementation en vigueur.

Filière administrative

- 1 poste d'Attaché
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière technique



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 4 juillet,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 juin 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 11 juillet 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS arrivée à 19h15 pour les délibérations 9,14, 15, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILAIN, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Francis VERCAMER pour les délibérations 2,1,3,4,5,8,12,11,19,16,18 votées avant son arrivée à 19h15.
Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO.
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY.
Guillaume BOCQUET ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT.
Clémentine NOUQUERET ayant donné procuration à Sana EL AMRANI.
Mathilde LOUCHART ayant donné procuration à Jacques DUPONT.



- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur
- 4 postes d'agent de maîtrise

Médico-sociale

- 1 poste de cadre de santé paramédical
- 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 20h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 5h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 3h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 3h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 9h00 en formation musicale
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 11h00 spécialité violon
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 11h00 spécialité violon
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 10h00 spécialité clarinette
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 10h00 spécialité clarinette
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 6h30 spécialité trombone
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 5h00 spécialité tuba
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8h00 spécialité cor
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 13h30 spécialité flûte
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 5h00 spécialité Contrebasse

Pour la filière culturelle, les modifications sont à prendre en compte à compter du 1^{er} septembre 2024.

Filière police municipale

- 1 poste de chef de service de police municipale de 2^{ème} classe
- 1 poste de gardien brigadier

Ces suppressions et créations entrent dans le cadre des nominations suite à concours, avancement de grade ou promotion interne, ainsi que la prévision des recrutements en cours.

Aussi, dès lors que le processus de recrutement est finalisé, un ajustement du tableau des effectifs est effectué.

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les postes repris ci-dessus,
Vu l'avis conforme de la Commission Finances, Economie et Administration Générale du 24 juin 2024,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser les créations et les suppressions de postes,
- D'adopter les modifications du tableau des effectifs en annexe,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de l'exercice,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations ou suppressions de postes.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



